

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelme tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le lundi 7 février 2022 à 19h03.

SON PRÉSENT

Mme la mairesse	Josée Marquis
M. les conseillers	Jean-Luc Bérubé Raphaël Helgerson-Gendron Yanik Levasseur
Mme les conseillères	Cynthia D'Astous Isabelle Truchon Johanne Thibault

Les membres présents par visioconférence. La séance est tenue sous la présidence de madame Josée Marquis, mairesse de Saint-Adelme. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Anick Hudon, est aussi présente par visioconférence à partir du bureau municipal. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

RÉSOLUTION #2022-16

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Refinancement d'un montant de 44 500\$ relatif à un emprunt échéant le 14 février 2022;
- 7) Dépôt des formulaires DGE-1038 « Liste des donateurs et rapport de dépenses » devant le conseil la liste et le rapport transmis en vertu de l'article 513.1 ou la déclaration;
- 8) Avis de motion pour le règlement 2022-02 code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- 9) Le projet de règlement doit être présenté par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion (*art.11 LEDMM*);
- 10) Avis de motion pour le règlement 2022-03 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- 11) La présentation du projet de règlement 2022-03 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- 12) Demande à la MRC de la Matanie une rencontre au sujet de l'entente du Service Régionale de Sécurité Incendie avec les conseillers et les maires;
- 13) Audit de conformité-Transmission du rapport financier;
- 14) Affichage d'un poste;
- 15) Nommer les membres du conseil et la directrice générale sur les comités;
- 16) Rapport de l'An 5 du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC;
- 17) Don pour le projet cour d'école (510\$);
- 18) Période de questions;
- 19) Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-17

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 10 janvier 2022;

Il est proposé par Yanik Levasseur, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Cynthia D'Astous et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de soixante-dix-huit mille sept cent dix et sept cents 78 710.07 et les salaires payés au montant de treize mille deux cents quarante-trois et soixante-treize cents 13 243.73\$.

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quatre-vingt-onze mille neuf cent cinquante-trois et quatre-vingts cents 91 953.80\$.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et greffière/trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2022-19

REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 44 500\$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 14 FÉVRIER

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité aura bientôt un refinancement d'un montant de 44 500\$ relatif à un emprunt échéant le 14 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE, le refinancement est inférieur à 100 000\$ et que vous n'avez pas d'autres besoins en financement, vous devez transiger directement avec votre institution financière. Le ministère des Finances ne supervise pas les financements inférieurs à 100 000\$;

Il est proposé par Johanne Thibault d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière Anick Hudon à signer le refinancement d'un montant de 44 500\$ pour cinq ans au taux de 3.8%.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-20

DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 « LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES » DEVANT LE CONSEIL LA LISTE ET LE RAPPORT TRANSMIS EN VERTU DE L'ARTICLE 513.1 OU LA DÉCLARATION

Il est proposé par Isabelle Truchon de prendre acte du dépôt des formulaires DGE-1038 « LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES » devant le conseil la liste et le rapport transmis en vertu de l'article 513.1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Un avis de motion est donné par Yanik Levasseur qu'un règlement 2022-02 Code d'éthique et de déontologie des élus-es sera fait lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 mars 2022, à 19h, à la salle municipale si les mesures sanitaires nous le permettent.

LE PROJET DE RÈGLEMENT 2022-02 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES EST PRÉSENTÉ PAR YANIK LEVASSEUR

Un avis de motion est donné par Jean-Luc Bérubé qu'un règlement 2022-03 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera fait lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 mars 2022, 19h, à la salle municipale si les mesures sanitaires nous le permettent.

LE PROJET DE RÈGLEMENT 2022-03 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS EST PRÉSENTÉ PAR JEAN-LUC BÉRUBÉ.

RÉSOLUTION #2022-21

DEMANDE À LA MRC DE LA MATANIE UNE RENCONTRE AU SUJET DE L'ENTENTE DU SERVICE RÉGIONALE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LES CONSEILLERS ET LES MAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme demande une rencontre le plus tôt possible avec l'ensemble des maires et des membres du conseil relatif à l'entente intermunicipale du service régional de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est consciente des sommes et des efforts déjà investis pour la création et l'organisation du SRSI depuis 2005 et des enjeux de sécurité de la population du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire conserver pour leur population un service de proximité à un coût raisonnable, notamment en raison des coûts importants à assumer, de leur taille, de leur localisation et de leur volonté de mise en commun de ressources en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE en vertu de l'entente actuelle, le SRSI dispose de véhicules et d'équipements pour combattre les incendies, de même qu'une brigade de pompiers, lesquelles ressources matérielles et humaines sont affectées à la prévention et au combat des incendies;

CONSIDÉRANT QUE il y a lieu de préserver l'expertise des effectifs et les équipements composant le SRSI;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente se terminant le 31 décembre 2023 il est urgent de procéder déjà à discuter de la prochaine entente;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean-Luc Bérubé de demander à la MRC de La Matanie une rencontre le plus tôt possible avec l'ensemble des maires et des membres du conseil relatif à l'entente intermunicipale du service régional de sécurité incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-22

AUDIT DE CONFORMITÉ-TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE en vertu des dispositions de la *Loi sur la Commission municipale*, procède actuellement une mission d'audit de conformité;

CONSIDÉRANT QUE cette mission porte sur la transmission de votre rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Yanik Levasseur de prendre acte de l'audit concernant la transmission des rapports financiers à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-23

AFFICHAGE D'UN POSTE

Il est proposé par Isabelle Truchon d'afficher un poste d'adjointe administrative, afin de pouvoir aider la directrice générale et greffière-trésorière dans ces fonctions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-24

NOMMER LES MEMBRES DU CONSEIL ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES COMITÉS

Il est proposé par Cynthia D'Astous de nommer les noms des membres du conseil et la directrice générale sur les comités :

Zonage :

Jean-Luc Bérubé
Yanik Levasseur
Raphaël Gendron-Helgerson
Isabelle Truchon

Plan de développement :	Josée Marquis Johanne Thibault
Ressources humaines :	Anick Hudon Josée Marquis Jean-Luc Bérubé Isabelle Truchon Yanik Levasseur
Voirie, déneigement et machinerie :	Yanik Levasseur Raphaël Helgerson-Gendron Anick Hudon
Sécurité publique et sécurité incendie :	Anick Hudon Josée Marquis Raphaël Helgerson-Gendron Yanik Levasseur
Urbanisme :	Jean-Luc Bérubé Johanne Thibault
Table de concertation en loisirs :	Cynthia D'Astous Isabelle Truchon
Table de concertation des comités de développement :	Cynthia D'Astous
Matières résiduelles et environnement :	Anick Hudon Josée Marquis Raphaël Helgerson-Gendron
Bornes électriques :	Josée Marquis
Agriculture :	Yanik Levasseur Josée Marquis
Politique familiale et MADA :	Josée Marquis Anick Hudon Cynthia D'Astous Johanne Thibault
AIRBNB	Jean-Luc Bérubé Isabelle Truchon Josée Marquis

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-25

RAPPORT DE L'AN 5 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC

Il est proposé par Raphaël Helgerson-Gendron de prendre acte du rapport de l'an 5 schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-26

DON POUR LE PROJET COUR D'ÉCOLE (510\$)

CONSIDÉRANT QUE cette année, les membres du conseil d'établissement et du personnel orientent leur intérêt vers l'aménagement de la cour extérieure de l'école, et ce, au grand plaisir de tous les élèves;

CONSIDÉRANT QUE cet espace de jeux est non seulement utilisé par les élèves, mais également les familles de la communauté;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail a été mis sur pied pour mener à bien ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'activité physique constitue l'un des piliers de notre projet éducatif afin que les élèves grandissent en santé;

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'actualiser ce nouvel environnement récréatif, l'installation de nouveaux équipements est devenue incontournable;

CONSIDÉRANT QUE pour concrétiser la revitalisation de la cour d'école, nous avons besoin de votre précieuse contribution;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci permettra à tous nos jeunes de bénéficier d'une cour offrant des jeux variés qui faciliteront une vie saine, active et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE ce sera une belle façon de laisser une marque durable de votre implication à l'égard de notre école de village;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Johanne Thibault et résolu de faire un don de 510\$ pour la cour d'école Émile-Dubé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2022-27
FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Johanne Thibault et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 7 février, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h46.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Josée Marquis, mairesse

*Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et greffière-trésorière*